

Compte-Rendu de réunion Commission Formation Du 6 septembre 2018, 19h-20h45

Étaient présents :

Valérie **MOUTAULT**, membre de la commission

Jean-Jacques **NIVET**, référent régional de formation pour la Ligue et responsable de la commission

Jean-Benoît **PINOT**, membre de la commission

Fernand **RINGOT**, salarié de la Ligue

Était excusé :

Alain **DURAND**, membre de la commission

La réunion a été effectuée par conférence téléphonique et avait comme objectifs, d'une part de revoir le travail qui a été réalisé autour du plan régional de formation. D'autre part, de définir l'engagement financier que pourrait porter la commission. L'étendue du travail devant être présenté et soumis au CODIR.

La réunion a donc débuté par une relecture du travail effectué autour du plan régional, en abordant les sujets les uns après les autres. En voici un compte-rendu :

Formation continue :

Initiateur SAE/ Initiateur Escalade : La commission est d'accord pour faire remarquer qu'il existe en matière de formation continue (recyclage) un manque de communication fédéral. En effet, sur le site fédéral, il n'est pas marqué, du moins pas en évidence, que les recyclages sont vivement conseillés, voire obligatoires, dans la mesure où les initiateurs non recyclés ne peuvent plus délivrer de passeports et en cas d'accident lors d'une séance encadrée par un initiateur non recyclé, la responsabilité du président de club pourrait être engagée.

C'est pourquoi, la commission a jugé important de travailler sur l'identification des initiateurs non recyclés mais aussi sur l'information à transmettre aux clubs quant à l'intérêt de ces recyclages. Ce travail pourrait donc venir compléter celui qui a été réalisé autour du recensement des brevets fédéraux, en précisant pour chaque club les initiateurs ayant obtenu leur brevet il y a plus de 4 ans (limite pour laquelle l'initiateur doit se recycler). Cependant, ces identifications ne pourront se réaliser qu'en collaboration avec les clubs.

Formation professionnelle :

BE : La commission souhaiterait approfondir le travail réalisé sur le recensement des diplômés en y incluant un volet « formation professionnelle », permettant ainsi d'identifier les ressources dont disposent les territoires, notamment en matière de BE / BE2 (maintenant BP)

Passeports :

La commission s'accorde pour dire que le passage des passeports est un outil intéressant et important dans un cursus de formation (atteste d'un niveau de connaissance technique et pratique). Cependant, il a été remarqué également que peu de clubs proposent des sessions passeports. C'est pourquoi, la

commission souhaite travailler sur le sujet, en informant les clubs sur l'intérêt de la démarche (sécurité) et en leur rendant accessibles un certain nombre d'informations pratiques et synthétiques.

Parcours de formation :

Pour faciliter et promouvoir la formation, notamment pour les formations demandant beaucoup de prérequis, il a été soumis l'idée d'organiser une série de stage « Montagne-Escalade » permettant ainsi à ceux qui les suivent de jalonner leur parcours. Très répandu dans le parcours de formation « montagnisme », avec des stages permettant l'acquisition de certains modules, ce n'est pas encore le cas pour les formations d'escalade. C'est pourquoi, il a été soumis l'idée de proposer en fonction de demandes des stages type « Montagne-Escalade » permettant d'acquérir des connaissances et compétences nécessaires à l'inscription à certains diplômes escalade.

Calendrier prévisionnel de formation :

A propos de la publication du calendrier, il a été décidé de le présenter dans un premier temps aux présidents CT lors du CPCT de samedi (8 septembre). Concernant la présentation aux membres du CODIR, il a été pris la décision au regard de l'annulation de ce dernier et de l'« urgence » de publier ces informations, d'envoyer ce calendrier par mail à l'ensemble des membres du CODIR, afin de recueillir leur avis avant publication.

La commission souhaiterait publier ce calendrier le plus tôt possible (en fin de semaine prochaine), mais pour cela ils attendront l'aval du CODIR.

Concernant cet envoi aux membres du CODIR, il semble important de préciser comment a été réalisé ce calendrier.

Pour établir le prochain calendrier saison 2019/2020, il a été décidé de s'appuyer sur la même démarche mais en la réalisant plus tôt dans la saison.

Pour rappel, la démarche est la suivante :

- Envoi du recensement des besoins en formation des clubs avec copie au CT (en mai)
- Établissement d'un tableau récapitulatif des besoins sur l'ensemble de la région mais par CT
- Proposition de formations en adéquation avec les attentes formulées. (en juin)

Engagement financier :

Il a été décidé de proposer aux membres du CODIR un remboursement des frais kilométriques à hauteur de 0,30€/km, pour les candidats issus de Nouvelle-Aquitaine mais dont le stage se déroule uniquement dans un autre CT que celui de son lieu de résidence.

La question des frais liés à l'hébergement a été évoquée mais n'ayant pas le recul nécessaire quant au budget que peut nécessiter un tel engagement, la commission préfère s'arrêter, pour cette année, au remboursement des frais kilométriques.

Question diverses :

Une question portant sur la possibilité de prioriser les ressortissants Nouvelle-Aquitaine a été posée. La réponse apportée est que ce type de pratique n'est pas autorisé par la fédération. En effet, lorsqu'un stage est ouvert, il l'est pour l'ensemble des licenciés FFME.

Ainsi, la solution proposée pour « contrôler et vérifier » l'état des inscriptions et des inscrits est de passer par des inscriptions papier. L'intérêt de présenter en amont l'ensemble des stages via le calendrier régional de formation est de prévenir les licenciés N-A des stages qui vont se dérouler durant l'année, leur permettant ainsi de s'inscrire plus rapidement.

Enfin, il a été décidé également que les formations seront systématiquement mises en ligne, deux mois avant le commencement du stage, pour permettre une fois de plus à nos licenciés de s'organiser.

La séance a été levée à 20h45.